



**Intervention de Benoît CARON  
Conseiller Municipal Groupe URC  
Conseil Municipal du 10 mai 2010  
Délibération n°8**

Monsieur le Maire,  
Cher(e)s Collègues,

Cette délibération appelle de notre part un certain nombre d'observations.

Nous en sommes sans doute à la dernière phase des travaux concernant l'aménagement de l'esplanade du Général de Gaulle.

Après les champs libres, le 4 bis, le Liberté rénové, les complexes cinématographiques, la station de métro, nous voici sans doute arrivés au terme des aménagements de la place avec cette délibération concernant la restructuration de la maison des associations.

1°) Tout d'abord, le choix que vous avez fait de restructurer une partie des bâtiments existants, vous le savez n'était pas le nôtre. Vous avez, **sur le plan architectural**, pris l'option de mettre au devant du bâtiment un autre édifice en verre, de **conception résolument actuelle** : le 4 Bis.

Au **risque de déséquilibrer l'harmonie nouvelle de l'esplanade**, composée désormais de bâtiments d'architecture contemporaine, vous envisagez de **restructurer un bâtiment de conception ancienne**.

2°) Ensuite, **le coût de cette restructuration**, nous interpelle. L'opération en phase programme est évaluée à **7 660 000 € TTC** sans compter les diverses options qui sont susceptibles d'augmenter encore ce montant. Nous connaissons **les aléas en termes de délais de livraison, de dérives des finances publiques et d'efficacité** de ce genre d'opération.

3°) Par ailleurs, **sur le plan de l'accessibilité le projet n'est pas satisfaisant**. En effet, une partie de ce bâtiment rénové, ne sera pas, malgré les travaux accessibles par des personnes à mobilité réduite. Un comble de voter cette délibération le soir d'un conseil municipal où nous allons nous prononcer pour étendre le droit et l'accessibilité aux bâtiments et voies publiques aux personnes handicapées.

4°) Autre bémol, **sur le plan du développement durable**, nous risquons de rester très en retrait de ce qui pourrait être entrepris, car si nous tendons vers un **objectif de bâtiment HQE**, nous n'en aurons **pas la certification**.

5°) Enfin, **l'effectif de la maison des associations devrait être revu à la hausse malgré les contraintes de la jauge**, passant de 1165 personnes à 1185, c'est à dire **180 personnes au dessus de la jauge autorisée**. Vous vous justifiez en avançant que les salles ne sont jamais toutes occupées en même temps.

Mais alors et c'est là une de nos interrogations: pourquoi restructurer sur cette place ce bâtiment, alors qu'il pourrait être **plus rationnel de répartir sur d'autres pôles de quartier une partie importante de ses effectifs.**

Cela aurait pour avantage de libérer des places pour **créer une véritable maison du quartier centre.** Il s'agit là en effet d'une **demande des associations et des habitants du quartier**, qui existe depuis fort longtemps et qui n'a jamais été prise en compte par les différentes municipalités qui se sont succédées.

Ce serait beaucoup mieux que de bien vouloir leur accorder généreusement quelques salles, dont certaines pourraient être par ailleurs réaffectées vers d'autres destinations dans l'avenir.

Cela aurait aussi l'avantage de créer au sein d'autres équipement de quartier une dynamique intéressante, en y intégrant des structures telles que l'APRAS, l'association BUG, la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES) et son Centre de Ressources à la Vie Associative.

